



FEDERATION
OF CANADIAN
MUNICIPALITIES

FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS

Charte de développement durable de la FCM

Politique et plan d'action

2019 à 2024



Introduction

Depuis plusieurs années, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) redouble d'efforts pour tenir compte de la durabilité de ses activités. Certaines de ces initiatives sont plutôt petites (p. ex. passage à du papier recyclé postconsommation), et d'autres sont colossales (p. ex. obtention de la certification LEED Or pour les bureaux de la FCM qui se trouvent au 10, rue Rideau et au 24, rue Clarence). En 2010, le Comité de gestion de la FCM a demandé au Groupe de travail sur la durabilité¹ de rédiger une charte de développement durable pour l'organisation afin d'officialiser les efforts de l'organisation et de fournir une feuille de route qui permettrait de réduire les répercussions environnementales de ses activités.

De 2010 à 2018, la FCM est parvenue à améliorer considérablement la durabilité de ses activités. Ces mesures étaient guidées par la Charte de développement durable et le Plan d'action de la FCM (2010 à 2020) et reposaient sur un engagement à « continuer à faire appel à des pratiques durables dans le cadre des activités de la FCM ». Le progrès réalisé par la FCM à cet égard et les cibles établies par l'organisation sont présentés dans le rapport d'entreprise sur la durabilité (2019) de la FCM.

En 2019, le Plan stratégique de la FCM (2019 à 2024) a présenté une nouvelle vision ambitieuse pour le Canada et le rôle de la FCM. Ce plan comprend un plus vaste engagement envers « la modélisation de l'excellence en matière d'intendance environnementale, de l'égalité des sexes et de la réconciliation au moyen de politiques et de pratiques internes, de la prestation de services, d'activités et d'événements, de l'atteinte des cibles établies dans la Charte de développement durable et dans les plans d'égalité entre les sexes et de réconciliation. » Les cibles présentées dans ce document visent à aider la FCM à atteindre la norme d'excellence en intendance environnementale.

¹ Alors connu sous le nom d'« Équipe verte ».



Politique de durabilité environnementale

Pour traiter avec respect les gouvernements locaux et pour veiller à ce qu'ils disposent des ressources et des moyens nécessaires à la création de collectivités durables et dynamiques, la FCM s'efforce de faire preuve de leadership en matière de durabilité en promouvant et en soutenant les pratiques exemplaires dans ce domaine. Pour concrétiser notre vision et agir conformément à cette valeur fondamentale, la FCM intègre les principes et pratiques de développement durable à son processus décisionnel, à sa gouvernance, à ses politiques, à ses processus opérationnels, à ses programmes, à ses événements et à ses activités quotidiennes.

En réduisant au minimum les répercussions environnementales négatives de ses activités et en contribuant positivement à la santé et au mieux-être de ses employés et de l'ensemble de la collectivité, la FCM aspire à prêcher par l'exemple et à offrir un modèle aux municipalités et à d'autres organisations à l'échelle du pays.

La FCM s'engage à :

- Réduire sa consommation de ressource au minimum et à choisir des produits et des services en fonction de leurs répercussions environnementales, sociales et économiques tout au long de leur cycle de vie;
- Atteindre sa cible de carboneutralité pour les bureaux, les événements et les voyages d'affaires de la FCM;
- Sensibiliser les employés à la durabilité en leur offrant des formations continues, en étant à l'écoute et en reconnaissant les efforts de mise en œuvre des objectifs et des cibles de durabilité;
- Offrir un environnement de travail sain aux employés;
- Communiquer et à promouvoir ses réussites et les leçons apprises pour mieux orienter les municipalités de partout au pays et les inspirer à améliorer leur durabilité environnementale.

Cette politique est soutenue par le Plan d'action en matière de durabilité de la FCM pour 2019 à 2024 décrit ci-dessous.

Plan d'action en matière de durabilité environnementale

Valeurs de référence

La première vague d'engagements de la FCM en matière de durabilité a été présentée dans la Charte de développement durable et dans la politique et le Plan d'action (2010 à 2020) de la FCM. La FCM a publié en 2019 son premier rapport d'entreprise sur la durabilité, qui traite des mesures et des résultats de la FCM, du leadership du personnel et des leçons apprises au cours des huit premières années d'action. Voici quelques-uns de ces résultats :

- Réduction de 90 % des émissions de GES totales générées par l'électricité et le chauffage des bâtiments de la FCM;
- Élimination des bouteilles d'eau dans les événements de la FCM;
- Possibilités d'achats de crédits compensatoires pour les voyages d'affaires et les événements de la FCM;
- Certification écologique pour 50 % de nos produits;
- En 2017, le taux de réacheminement des déchets générés par les bureaux de la FCM se trouvant à Ottawa était de 69 %.

Cibles

Tirant parti de ses réussites et des leçons apprises, la FCM établit la prochaine vague de cibles de rendement et harmonise l'échéancier de ses cibles avec celui du cycle de planification stratégique de cinq ans (2019 à 2024).

La FCM poursuivra son travail dans les cinq principaux domaines d'activité suivants afin de réduire les émissions de GES et les répercussions environnementales de la FCM : **transports, approvisionnement consommation énergétique des bâtiments, gestion des déchets, et événements et rencontres de la FCM**. La FCM adopte deux nouveaux domaines d'activité (consommation d'eau et mobilisation du personnel) et accroît son champ d'action pour y inclure ses bureaux internationaux en commençant à recueillir des données de référence et à suivre ses mesures initiales.

Des cibles particulières ont été déterminées pour chacun de ces huit domaines d'activité, et les résultats feront l'objet d'un suivi au cours de l'exercice financier afin de respecter les autres processus d'établissement de rapports de l'organisation. Ces cibles sont principalement fondées sur les cibles qui ont été atteintes par des organisations qui ressemblent à la FCM, mais ont été modifiées selon les recherches et les commentaires des employés de la FCM.

Le Plan d'action en matière de durabilité de la FCM vise à atteindre les cibles suivantes :

1. Transports

- Réduire l'empreinte globale des voyages d'affaires de la FCM de 10 % (par employé) en offrant des formations, en mettant des politiques en œuvre, en améliorant les outils et en compensant les émissions de carbone.
- Réduire en moyenne 10 % des émissions de GES produites par les déplacements de chaque employé.

2. Approvisionnement

- S'assurer de la certification écologique de 90 % de tous les achats d'ici 2024, comparativement aux données de référence de 2012 pour 61 % des achats importants.

3. Consommation énergétique dans les bâtiments

- Continuer d'optimiser le rendement énergétique des bâtiments et de rénover ceux-ci à la fin de leur vie.

4. Gestion des déchets solides

- S'efforcer de ne produire aucun déchet et d'éliminer l'utilisation de produits en plastique à usage unique.
- Accroître le taux de réacheminement des déchets à 80 % d'ici 2024 comparativement aux données de référence de 2018 de 72 %.
- Éliminer la contamination des matières recyclables et la contamination croisée des déchets d'ici 2024.

5. Événements et rencontres de la FCM

- Officialiser l'écologisation des événements, promouvoir les réussites et faire connaître les pratiques exemplaires.
- Réduire les répercussions environnementales au minimum et optimiser les retombées locales des événements de la FCM.
- S'efforcer d'atteindre la carboneutralité pour tous les déplacements liés aux événements de la FCM.

6. Mobilisation du personnel

- Veiller à ce que tous les membres du personnel de la FCM suivent la formation sur la Charte de développement durable.
- Aider le personnel de la FCM à mettre en œuvre des pratiques et des processus durables pour soutenir l'atteinte des cibles de la Charte de développement durable de la FCM.
- Collaborer avec le Comité social pour veiller à ce que les activités sociales de la FCM soient durables.

7. Eau

- Établir des données de références pour la consommation d'eau de la FCM et optimiser les systèmes.

8. Bureaux internationaux

- Commencer à recueillir des données de référence et à suivre les mesures initiales, lorsque cela est possible, dans les bureaux internationaux de la FCM.